

Commune de LARRE (CM du 28/10/2016)

DEBAT SUR LE PADD DU PLUi

Les réflexions des élus concernant les axes déclinés dans le cadre du PADD sont les suivantes :

- le seuil minimum de 15 logements par hectare fixé comme objectif dans le cadre du PADD obligera à construire sur des terrains de plus en plus petits ((maisons mitoyennes, maisons à étage). Cela peut engendrer des nuisances, problèmes de voisinage, bruits...).

- Actuellement, 180 hectares dans les documents d'urbanismes des communes du territoire sont destinés à l'artisanat et au commerce. Il en faudra à terme environ 22. **Les élus regrettent fortement la suppression de la zone d'activités communale : contradictoire avec la volonté de maintenir l'artisanat local.**

- L'aménagement et la signalisation des entrées de bourg doit concerner l'ensemble des communes et pas seulement la ville de Questembert (le PLUi est communautaire !).

- C'est l'ensemble du territoire intercommunal qui devrait pouvoir se développer et rester attractif, et pas seulement les communes centre au détriment des autres.

Les souhaits exprimés sont les suivants :

- Nécessité de garder constructibles les dents creuses dans les hameaux. En effet, ces terrains en campagne ne peuvent avoir une vocation agricole et leur constructibilité, à condition toutefois qu'ils disposent de tous les réseaux à proximité, ne porte préjudice à personne.

- **Maintien de la Zone d'activités sur le territoire de la commune**

